

## Communiqué de presse

Paris, le 18 juin 2020

Le Haut Conseil de stabilité financière (HCSF) a tenu sa vingt-cinquième séance ce jeudi 18 juin, sous la présidence de Bruno Le Maire, Ministre de l'Économie et des Finances.

Le Haut Conseil a procédé à un examen des risques et des vulnérabilités affectant le secteur financier français, dans un contexte économique fortement marqué par l'impact du Covid-19. Cet examen s'est notamment appuyé sur le rapport semestriel d'évaluation des risques du système financier français (ERS) élaboré par la Banque de France.

Le Haut Conseil note que le choc lié à la pandémie et aux nécessaires mesures sanitaires pénalise lourdement les économies française, européenne et mondiale, et que le rythme et l'horizon de retour au niveau d'activité du début 2020 restent encore incertains. Les tensions financières, qui avaient atteint un niveau très élevé sur certains marchés au milieu du mois de mars, ont nettement diminué depuis. Cela tient notamment aux réactions rapides et massives des autorités monétaires, budgétaires et prudentielles pour amortir le choc pour les entreprises et les ménages, favoriser la reprise économique et rétablir un fonctionnement normal des marchés financiers. Les risques pour le système financier restent toutefois à un niveau élevé, compte tenu de l'ampleur des pertes économiques déjà subies et à venir, et de l'incertitude qui demeure sur la normalisation de la situation sanitaire et la trajectoire de la reprise.

Le Haut Conseil rappelle que les acteurs financiers français ont abordé cette crise dans une position solide, en particulier le secteur bancaire grâce au net renforcement des fonds propres et des coussins de liquidité depuis la dernière crise financière. Le secteur financier français est ainsi en meilleure capacité d'absorber le choc lié à la crise sur la qualité des actifs, tout en continuant de financer l'économie réelle.

Le Haut Conseil prend acte de la décision du Gouvernement britannique de ne pas solliciter d'extension de la période de transition au-delà du 31 décembre 2020 suite à la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne. Il appelle l'ensemble des acteurs privés au sein et au-delà du secteur financier à achever leur préparation.

Compte tenu des circonstances actuelles et pour soutenir l'offre de crédit aux entreprises, notamment les TPE et PME qui dépendent fortement du financement bancaire, le Haut Conseil a décidé de laisser inchangé à 0 % le coussin de fonds propres bancaires contra-cyclique.

Dans ce contexte et au regard de l'invitation dont il avait assorti sa décision de mars, le Haut Conseil continue de recommander une attitude responsable de la part des banques et des assurances concernant la distribution de dividendes, les rachats d'actions et les versements de rémunérations variables.

Le Haut Conseil a décidé de la reconduction à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2020 de la décision D-HCSF-2018-2 du 11 mai 2018 relative aux grands risques des institutions systémiques. Cette mesure, particulièrement pertinente dans le contexte actuel, vise à limiter la concentration des

risques des entreprises les plus endettées vis-à-vis d'un établissement bancaire, afin de conforter la solidité du secteur financier, sans faire obstacle à la mise en œuvre des dispositifs de soutien au financement des entreprises.

Le Haut Conseil a discuté des évolutions récentes du marché immobilier. Il relève que le marché immobilier et la production de crédit immobilier ont connu une diminution d'activité pendant la période de confinement mais anticipe une reprise d'activité rapide sur ce segment. Il rappelle sa recommandation R-HCSF-2019-1 du 20 décembre 2019 relative aux évolutions du marché immobilier résidentiel en France en matière d'octroi de crédit, pour prévenir les risques pour les ménages, les banques et la stabilité financière. Le Haut Conseil continuera à suivre attentivement les développements du marché immobilier au regard de l'évolution de la conjoncture économique.

Enfin, le Haut Conseil a adopté son programme de travail pour 2020-2021, qui accorde une priorité aux conséquences et aux réponses à la crise du Covid-19. Il travaillera en outre sur les outils de mise en œuvre de la politique macroprudentielle, qui sont renforcés par la directive européenne CRD V qui entre en vigueur à la fin 2020, ainsi que sur les enjeux systémiques liés aux interconnexions au sein du système financier.

Le Haut Conseil publiera son rapport annuel en septembre 2020.